

BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
IRSTEA
INED

Mars 2015
N° 476

- Élections fonction
publique

- Contrat
d'objectifs entre
l'État et le CNRS

- Inserm : réunion
des directeurs
d'unité

Emploi scientifique : Il y a URGENCE !



Édito p.2

Bilan des élections professionnelles 2014 pour le SNTRS-CGT p.4

L'Inserm : l'institut moteur de la soumission de la recherche aux industriels et de la dérèglementation p.7

Rapport de la Cour des comptes sur la carrière des chercheurs p.9

L'économiste « nobélisé » Jean Tirole défenseur de la doxa libérale p.11

Nestlé et la recherche publique p.12

Ils l'ont dit, ils l'ont écrit p.13

Dossier

Contrat d'objectifs 2014-2018 entre l'État et le CNRS p.14

Tribunes libres

Grèce : « Petit peule », grands enjeux p.23

International

Hors des frontières de la France p.25

Note de la rédaction p.28

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0914S05392
Directeur de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle

ÉDITO

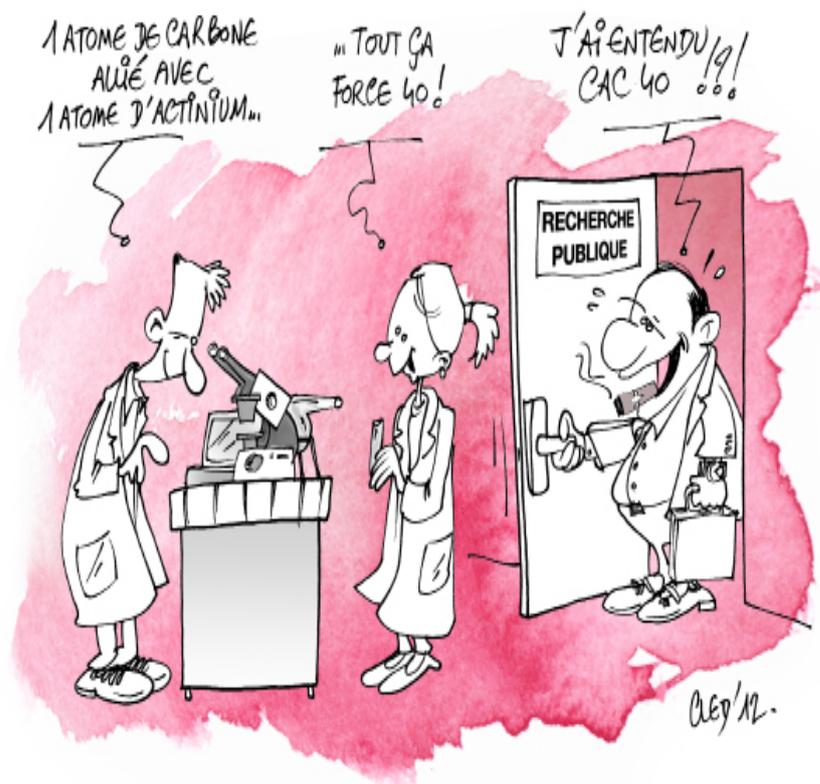
Vous avez dit austérité ?

Austérité oui, mais pas pour tout le monde

Après trois ans de baisse du CAC 40, l'année 2014 marque la progression de celui-ci de 30%. Les profits ont atteint 62 milliards d'euros selon une étude faite pour le journal *Le Monde* publiée le 5 mars 2015. Ce résultat se rapproche de celui de 2011 de 73 milliards d'euros.

et même six d'entre elles l'augmentent de plus de 15 %. Les prévisions pour 2015 misent sur un nouveau rebond de 30% des bénéfices à 81 milliards d'euros.

Pour compléter le tableau, notre camarade Thierry Bodin,



Malgré cette hausse, la moitié des entreprises du CAC 40 continuent leurs plans de réduction des coûts en poursuivant la baisse des frais de structure et des coûts de production. Dans le même temps, plus de la moitié des entreprises du CAC 40 vont verser des dividendes en hausse de 6,2% en moyenne à leurs actionnaires,

délégué central CGT à Sanofi, a révélé le 22 février sur France Info que le futur directeur général de Sanofi, Olivier Brandicourt, empochera un bonus de quatre millions d'euros de « prime de bienvenue » lors de sa prise de fonction en avril : deux millions à son arrivée et la même somme un an plus tard. Sanofi a supprimé des milliers

d'emplois ces dernières années, comme l'a expliqué Thierry : « *Le golden hello était déjà pratiqué avec le dernier directeur mais là ce qui est étonnant c'est qu'il double la mise au bout d'un an. Quatre millions d'euros au total : on voit que le conseil d'administration soigne bien ses dirigeants, plutôt que ses salariés. [...] Sanofi se porte très bien financièrement, par contre ces cinq dernières années la direction a supprimé plus de 5 000 CDI en France* », a-t-il ajouté.

Dans le même temps, nos droits syndicaux sont attaqués, cela s'inscrit dans la logique actuelle de dérèglementation du droit du travail avec des attaques sur les instances représentatives du personnel à travers certaines dispositions de la loi Macron, mais aussi de la future loi sur le dialogue social.

Pour ce qui est du champ professionnel de l'enseignement et la recherche, le refus de calculer les droits sur le périmètre de

chacun des deux comités techniques du MEN et du MESR, aboutit à réduire fortement les décharges syndicales, notamment pour l'ESR et en particulier les organismes de recherche. Cela revient à réduire par deux le nombre des droits pour ce ministère, si on le compare au reste de la fonction publique. Nous devons exiger que l'arrêté du 30 août 2012, qui regroupe les deux comités techniques, soit abrogé. La pénurie d'enseignants dans l'enseignement public ne peut justifier de récupérer des « ETP » (équivalents temps plein) au détriment des décharges et des droits syndicaux dans la recherche publique !

Face au patronat et au gouvernement qui privilégient l'écoute du Medef, les luttes se développent. Dans de nombreuses entreprises, éclatent des conflits pour de meilleurs salaires. L'appel unitaire du 9 avril pour une journée interprofessionnelle de grève et de manifestations est

un signal fort en direction du monde du travail. Il doit contribuer à créer le rapport de forces dont nous avons tous besoin, face à l'insécurité sociale généralisée (qui n'épargne pas notre milieu), face aux attaques contre le service public, face à l'austérité.

Pour défendre notre travail et nos qualifications pour défendre nos salaires et nos conditions de travail, nous devons appeler les personnels de la recherche à se réunir en assemblée générale, à débattre des enjeux, et à manifester le 9 avril 2015.

Pour la défense et le développement de la recherche publique, mettons fin à l'austérité !

Josiane Tack



Bilan des élections professionnelles de décembre 2014 pour le SNTRS-CGT

Fonction Publique (Conseil Commun de la Fonction Publique)

Malgré un recul de 2,36% (moins 57 677 voix) et la perte d'un siège, la CGT maintient sa première place dans la Fonction Publique avec 23,08% et 8 sièges au Conseil Commun (il y a 2 sièges en moins au CCFP qui passe de 32 à 30 sièges). Le taux de participation, 52,82% des inscrits (en baisse de 1,81% par rapport à 2011), marque l'attachement des agents publics à la démocratie sociale.

Fonction Publique d'État (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État, CSFPE)

Pour la Fonction Publique de l'État, la participation est de 52,31%, en recul de 0,65 % par rapport au dernier scrutin de 2011, et de 8 points par rapport à 2010 (due au vote électronique à l'Éducation Nationale). Avec 13,43% des voix, la CGT se situe en cinquième position (3^e en 2011), mais conserve ses 3 sièges au CSFPE (il y a 1 siège en moins au CSFPE qui passe de 21 à 20 sièges). Elle enregistre un recul de 2,39% (moins 33 407 voix) par rapport à 2011.

Comité Technique Ministériel MESR (CT MESR)

Au CT MESR, bien que reculant de 3,45% (mais il s'agissait du premier vote direct au CT MESR et les comparaisons sont plus difficiles avec le précédent CT MESR construit à partir des votes des CAP), la FERC-CGT arrive en tête avec 18,46% de voix et conserve 3 élus sur 15. Le scrutin montre un renforcement global des forces qui tendent à accompagner la politique gouvernementale, ce qui traduit malheureusement une progression du sentiment de fatalité de la crise. Le scrutin est aussi marqué par une forte baisse de la FSU, à l'exception des organismes de recherche. Pour ce qui concerne l'ensemble du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la participation augmente de 4,12%.

Le vote pour le CT MESR dans les EPST donne la CGT à 23,41% derrière la CFDT à 25,79%.

Sur les 16 002 voix de la FERC au CT MESR, 3 173 voix (19,83%) viennent de l'UN CROUS, 1 620 voix (10,12%) de la CGT INRA, 2 564 voix (16,02%) du SNTRS (CNRS, INSERM, INRIA, IRD, IRSTEA, INED), 8 326 voix (52,03% de la FERC Sup et reste 319 voix (2%) provenant de personnels de l'Éducation Nationale (IRTF BIB). Jean KISTER (titulaire) et Lise CARON (suppléante) sont élus SNTRS CGT (au nom de la FERC) au CT MESR.

Comités Techniques d'Établissement Public (CT)

Dans les organismes de recherche (pour tous les 8 EPST : CNRS, INSERM, INRIA, IRD, IRSTEA, INED, INRA dépendant du MESR, IFSTTAR dépendant du MEDDE), la CGT passe à la deuxième place avec 26,18% derrière la CFDT à 27,91%. Pour les EPST du MESR, la CGT est à 26,55% derrière la CFDT à 28,01%.

La participation dans les EPST est en baisse et varie fortement entre les EPST généralistes et ceux plus spécialisés. Inférieure à 30% au CNRS et à l'INSERM, elle reste forte à l'INRA, l'IRSTEA et l'INED. L'organisation catastrophique du vote au CNRS, avec l'envoi tardif du matériel électoral, a contribué à cette faible participation.

Au CNRS, avec 22,66% des voix, le SNTRS-CGT perd 1,67% mais reste en tête et obtient 3 élus sur 10 au CT comme en 2011.

À l'INSERM, le SNTRS-CGT obtient 28,17% des voix, (il n'y a pas eu d'élections au CT de l'INSERM en 2011) et est la deuxième organisation, devancé d'une voix par la CFDT. Il obtient 3 sièges au CT (moins 1 siège).

À l'INRIA avec 34,68% des voix, le SNTRS-CGT, qui perd 3%, est en seconde position et obtient 3 sièges sur 8 au CT.

À l'IRD, le SNTRS-CGT est en seconde position avec 22,68%, en progrès de 1,21% et obtient 2 sièges sur 7 (soit un siège de plus).

À l'IRSTEA, avec 17,73% des voix, le SNTRS-CGT progresse de 3,18% et obtient 2 sièges sur 10 au CT (soit un siège de plus).

À l'INED, le SNTRS-CGT arrive en tête avec 50,76% en progressant de 9,92% et obtient 2 sièges sur 4.

Commissions Consultatives Paritaires (CCP) non titulaires

La participation des non titulaires au vote aux CCP est toujours très faible et a même encore diminuée en 2014 : au CNRS, pour la CCP ITA, on passe de 10,42% en 2011 à 6,93% en 2014 ; pour la CCP chercheurs, on passe de 5,8% en 2011 à 4,5% en 2014 ! À l'INSERM, on passe de 11,24% en 2011 à 8,75% en 2014 pour la CCP commune ITA-chercheurs ! Et ce malgré les nombreuses actions du SNTRS pour la défense des CDD durant les dernières années (Loi Sauvadet, CDIisation...)

Au CNRS, le SNTRS reste de loin la première organisation : 30,19% (moins 0,47%) pour la CCP ITA (avec 1 siège sur 3, soit moins un siège), et 22,89% (plus 7,7%) pour la CCP chercheurs (un siège sur 3).

À l'INSERM, le SNTRS est deuxième avec 25,14% (moins 11,74%) mais garde ses 2 sièges sur 6 derrière le SGEN à 28% (2 sièges).

À l'INRIA, le SNTRS est en tête à la CCP ITA avec 54,55% (2 sièges sur 3) face au SNCS ; pour la CCP chercheurs, le SNTRS est derrière le SNCS avec 47,06% (1 siège sur 3). Le SGEN était absent cette année et présent en 2011. Le SNTRS et le SNCS faisaient une liste commune en 2011. La participation a été en hausse à 17,53% (plus 0,95%) pour la CCP ITA et à 11,36% (plus 4,83%) pour la CCP chercheurs.

À l'IRD, le SNTRS (35,48%, plus 11,41%) arrive ex aequo avec le SGEN (35,48%, moins 8,96%) et obtient 2 sièges sur 4 (plus un siège). La participation est stable à 26,05% (-0,03%).

Pour l'IRSTEA, liste commune SUD Recherche EPST, SNTRS CGT et SNPRESS FO.

Pour l'INED, liste commune SNTRS CGT et SGEN CFDT (27 votants [34,6%] sur 78 inscrits, 27 exprimés, 2 sièges pour la liste commune unique).

Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Au CNRS, pour l'ensemble des CAP ITA et chercheurs, le SNTRS reste le premier syndicat avec 22,79% (moins 2,58%) et obtient 16 élus (plus 2). La participation a chuté de 7,23% avec 32,53%.

Pour les CAP ITA, le SNTRS reste le premier syndicat avec 28,68% (moins 4,14%) et obtient 14 élus (plus 2). La participation a chuté de 8,26% avec 35,43%. Pour les CAP chercheurs, le SNTRS est la troisième organisation avec 13,83% (moins 0,4%) et obtient 2 sièges (1 en CR et 1 en DR).

À l'INSERM, pour l'ensemble des CAP ITA et chercheurs, le SNTRS passe à la deuxième place avec 32,79% (moins 5%) derrière le SGEN (34,7%, plus 10,77%). Le SNTRS obtient 13 élus (moins 2).

Pour les CAP ITA, le SNTRS reste le premier syndicat avec 41,66% (moins 6,93%) et 12 élus devant le SGEN (35,61%, plus 11,6%). Pour les CAP chercheurs, le SNTRS est la troisième organisation avec 16,18%

(moins 3,34%) et obtient 1 siège en CR.

À l'INRIA, pour l'ensemble des CAP ITA et chercheurs, le SNTRS est à égalité avec le SGEN avec 33,97% (moins 4,1%) et obtient 8 élus (moins 1). Pour les CAP ITA, le SNTRS est à égalité avec le SGEN avec 50% des voix. Pour les CAP chercheurs, seul le SNCS se présentait.

À l'IRD, pour l'ensemble des CAP ITA et chercheurs, le SNTRS est la deuxième organisation avec 20,37% (moins 2,04%) et obtient 6 élus, derrière le SGEN (48,92%, 14 élus).

Pour les CAP ITA, le SNTRS est la deuxième organisation avec 26,65% (moins 1,95%) et 5 élus. Pour les CAP chercheurs, le SNTRS est la troisième organisation avec 20,63% (moins 1,57%) et obtient 1 siège en CR.

À l'IRSTEA, pour l'ensemble des CAP ITA et chercheurs, le SNTRS obtient 9,29% mais il ne se présentait pas aux CAP chercheurs. Il était absent en 2011. Pour les CAP ITA, le SNTRS est la troisième organisation avec 10,58% et obtient 1 siège pour sa première présentation.

À l'INED, listes commune SNTRS CGT et SGEN CFDT pour toutes les CAP.

Différences de vote entre CT MESR, CT Etablissement et CAP dans les EPST (Élections 2014)

	CNRS		INSERM		INRIA		IRD		INRA		IRSTEA		INED	
	voix	%exp	voix	%exp	voix	%exp	voix	%exp	voix	%exp	voix	%exp	voix	
CT MESR	1698	20,53	455	23,92	168	29,53	127	16,82	1620	28,41	64	11,64	52	
<i>Différence</i>	-105	-2,13	-92	-4,25	-98	-5,15	-61	-5,86	-144	-2,84	-36	-6,09	-15	
C T E P	1803	22,66	547	28,17	266	34,68	188	22,68	1764	31,25	100	17,73	67	
<i>Différence</i>	-84	-0,27	-79	-2,68	10	-1,53	24	1,07	-94	-3,95	62	8,44		
CAP + CCP	1887	22,93	626	30,85	256	36,21	164	21,61	1858	35,2	38	9,29		liste commune
CAP IT	1367	28,68	482	41,66	212	50,00	109	26,65			38	10,58		liste commune

La multiplicité des types de scrutins ayant lieu en simultané pour la première fois a pu créer des confusions dans le vote des agents des EPST. Ainsi le tableau montre **que le vote CGT est plus important pour les CAP** (plus proche de agents et où l'action et la visibilité des élus CGT est mieux reconnue), et **diminue sensiblement pour le vote aux Comités Techniques d'organismes**. Cela est encore plus important pour le **vote au CT MESR où il s'agissait d'un vote FERC CGT** (et non SNTRS ou CGT INRA) : nombre d'agents (voire d'adhérents SNTRS) ne connaissent pas le sigle FERC et sont peu au courant de ce qui est fait à ce comité technique ministériel très éloigné de leur quotidien !

Analyse rapide

Les élections précédentes (2011) s'étaient déroulées sur fond de luttes contre la réforme des retraites du gouvernement Sarkozy, le SNTRS CGT étant en première ligne dans la mobilisation comme toute la CGT dans la Fonction Publique. Les élections 2014 se sont déroulées dans une situation où la masse de la population se trouve confrontée à la politique antisociale du gouvernement Hollande-Valls, en lequel une partie d'entre elle avait placé ses espoirs de changement. En parallèle, les attaques contre la CGT, et plus globalement contre tous ceux qui s'opposent à la politique pro-patronale du gouvernement, se sont déchainées dans les médias, avec en point

d'orgue les révélations sur Thierry Lepaon pour mettre en avant la rengaine : « tous pourris, vous ne pouvez faire confiance à personne, même pas à la CGT ». Même si nous estimons que ces faits sont graves à l'intérieur de la CGT, il est évident que cette campagne a pesé sur les résultats, mais dans une mesure que nous ne pouvons vraiment estimer

La conjonction de tous ces éléments a conduit à une **baisse significative de la CGT dans toute la Fonction Publique et aussi du SNTRS-CGT, même si on résiste mieux par endroits.**

On peut aussi remarquer qu'à chaque fois que la « gauche » est au gouvernement et qu'elle mène une politique de droite, la CGT est en difficulté sur le plan des choix stratégiques d'appel à la lutte, et baisse aux diverses élections professionnelles ! Dans le même temps, on observe globalement un repli catégoriel profitant aux syndicats d'accompagnement plus réformistes (CFDT, UNSA ou SNPTEs, CFTC, CGC) ou à un syndicalisme de posture d'opposition systématique comme FO.

Ces résultats montrent qu'il faut non seulement une activité syndicale CGT nationale régulière, forte, mais aussi

que **le syndicat soit actif et visible au niveau local avec les sections SNTRS-CGT.** Par exemple, le gros travail revendicatif et de défense des personnels précaires au CNRS ou à l'INSERM par notre syndicat, avec des succès importants notamment auprès du tribunal administratif, ne s'est pas traduit par un vote de ceux-ci, mais à une très forte abstention !

Il a manqué un relais auprès des sections locales pour organiser les précaires (même si certains collectifs précaires ont pu exister grâce à l'action de sections SNTRS comme à Pouchet, à Nantes, à Montpellier, ...). De même, le travail important et reconnu des élus SNTRS-CGT dans les CAP n'empêche pas le fait que d'autres syndicats, quasiment absents de tout le mandat, ont progressé comme le SGEN. **Syndicalisation, formation syndicale de tous nos élus, relance de l'activité des sections seront les garanties d'une reconquête de notre représentativité pour les prochaines élections professionnelles de 2018 !**

Jean Kister

Tableaux complets disponibles sur le site du SNTRS à la rubrique « élections professionnelles 2014, résultats et analyses ».



L'Inserm :

l'institut moteur de la soumission de la recherche aux industriels et de la dérèglementation

Les établissements hospitaliers ne pouvaient échapper au maelström de dérèglementations impulsé par le gouvernement. L'article 42 de la loi Macron modifie le code de santé publique. Il déclare que les « Centres hospitaliers universitaires peuvent prendre des participations et créer des filiales pour assurer des prestations d'expertise au niveau international, valoriser les activités de recherche et leurs résultats et exploiter les brevets et licences ». Il est précisé dans l'exposé des motifs que l'objectif est d'introduire dans la loi la faculté pour les établissements publics de santé d'exercer des activités subsidiaires à leurs activités principales, pour la valorisation industrielle et commerciale notamment des résultats de la recherche et pour faciliter les relations avec les partenaires industriels extérieurs. Cet article est dans la logique de la loi Fioraso qui fait du transfert et de l'innovation l'alpha et l'oméga de la recherche publique. Le nouveau PDG de l'Inserm, Yves Levy, précédemment conseiller de Madame Fioraso pour la recherche biomédicale, s'inscrit dans cette logique du service public-espace de profit pour les entreprises, en transformant profondément l'Inserm en un Institut dédié aux applications cliniques et aux industries de santé.

Le schéma stratégique 2015/2020 en cours d'élaboration, qui doit servir de base au contrat d'objectifs avec l'État, est l'outil de mise en œuvre de cette politique. Le schéma stratégique comprend quatre axes :

- La création d'unités mixtes avec les Grandes Écoles, des partenaires technologiques académiques et des industriels.

« Ces Unités mixtes pourront faire de la recherche biomédicale sous ses aspects scientifiques et technologiques ». Le PDG demande que ces unités et les chercheurs qui y seront affectés soient évalués sur des critères différents de ceux actuellement en vigueur. C'est donc que la nature du travail qui sera effectué dans ces unités sera différente de celle des laboratoires actuels. Il s'agira très vraisemblablement de travaux très finalisés, comme par exemple la preuve de concept.

- La création d'accélérateurs de recherche technologique. Nous serions en retard, selon le PDG, dans la recherche technologique. Mais la faute à qui ? Si ce n'est aux industriels qui, comme Thomson, ont délaissé les applications



civiles au profit des applications militaires bien plus « juteuses » financièrement ! C'est donc les laboratoires publics qui devront concevoir « les innovations de rupture ». Mais ces innovations technologiques issues de nos laboratoires, qui va les produire, sinon les industriels ? La matière grise est à l'Inserm, les bénéficiaires seront aux industriels.

- Il faut créer de nouveaux partenariats pour avoir de nouvelles marges de manœuvre de financement en soutenant des projets thérapeutiques en phase clinique. Le projet Actions a pour

but de trouver des financements pour favoriser l'amorçage de projets thérapeutiques issus de la recherche. 5 à 6 projets jugés stratégiques par la Direction seront financés. Des structures seront mises en place pour valider et sélectionner ces projets.

- La Programmation Inserm. Le PDG veut que l'Inserm ait une programmation, ce qui est louable. Il reconnaît implicitement que l'Institut n'en a pas, conséquence logique d'une recherche contractualisée par des bailleurs de fonds extérieurs à l'Institut. L'Inserm est de tous les organismes EPST et EPIC celui qui a le plus fort taux de recettes externes dans son budget. Ces programmes n'ont pas pour but d'étendre la connaissance, puisqu'ils doivent être montés dès le départ avec... les industriels.

Ces quatre initiatives vont toutes dans le même sens : les applications cliniques et industrielles. Comme les moyens en euros constants sont en diminution, il s'agit d'un déplacement d'équilibre très fort de l'Institut vers l'applicatif.

Pour déplacer le centre de gravité de l'Inserm, il ne suffit pas de lancer des programmes. Il faut agir sur la force de travail par la dérèglementation :

- Recrutement de CDI. Alors que la Direction générale fait tout son possible pour ne pas CDIser après 6 années de CDD, elle émet une idée lumineuse suivant laquelle les profils statutaires de chercheurs d'un côté et d'ingénieurs de l'autre ne permettraient pas de répondre à tous les besoins qui sont à l'interphase entre recherche et ingénierie. Il faudrait créer, dicit le PDG, de nouvelles formes de recrutement, des filières de recrutement en CDI dans les filières technologiques avec

de nouveaux métiers dont nos laboratoires auront besoin.

- Flexibiliser les carrières. Il faut apporter de la flexibilité et de la souplesse dans le système de gestion des carrières, afin de les rendre attractives. Voilà un langage qui fleure bon le Macron et le Gattaz !

1) Il faut réfléchir à favoriser les passerelles inter-corps chercheurs et ingénieurs et favoriser le passage des chercheurs vers l'université. En clair, il faut se débarrasser de ceux qui ne sont pas excellents (les pas assez publiants, les pas assez innovants, ceux qui n'ont pas A++++ à tous leurs items d'évaluation), afin de créer des flux pour affecter les jeunes recrutés sur les thèmes et les laboratoires que la Direction

entend soutenir.

2) Il faut faire évoluer le processus de mobilité. Il faut introduire dans le système actuel qui est strictement national, une gestion locale des carrières sous la responsabilité du Délégué régional.

- Pour les chercheurs, l'évaluation doit passer de 2 ans à 5 ans pour être en phase avec l'évaluation de l'Unité par l'HCERES. Ce qui revient implicitement à faire évaluer les chercheurs par l'HCERES. Actuellement les chercheurs sont évalués tous les deux ans, en fonction de leur année de naissance (année paire, année impaire), indépendamment de leur unité. La proposition du PDG bouleverse l'évaluation. Alors

que les chercheurs sont évalués par les CSS, le phasage avec l'HCERES amène à uniformiser les deux évaluations, en alignant l'évaluation des chercheurs sur celle de leur unité. De fait, les critères de l'HCERES vont s'imposer dans l'évaluation des chercheurs.

La Direction de l'Inserm s'appuyant sur le monde mandarin et clanique des hospitalo-universitaires est en pointe dans la dérégulation de la recherche.

Gilles Mercier



Rapport de la Cour des Comptes sur la carrière des chercheurs

La Cour des Comptes vient de rendre public un rapport intitulé « *La gestion des chercheurs : des améliorations encore nécessaires* ». Dans précédent rapport de 2003, ladite Cour regrettait la faiblesse du nombre de post-doc dans les laboratoires des EPST comparé aux laboratoires étrangers, qui avait pour conséquence « *de priver les laboratoires d'un potentiel intellectuel essentiel pour la production scientifique* » (il est interdit de rire). Elle se félicite du redressement de la situation. Le nombre de chercheurs contractuels dans les EPST a crû de 22% entre 2008 et 2013, grâce au développement depuis 2006 du financement de la recherche sur projets. Dans la série Grand-guignol, les rédacteurs ont osé écrire : « *prenant conscience de ce risque de précarisation, plusieurs EPST (CNRS, Inserm, Inria, Inra, IRD) ont élaboré des chartes de gestion en se fixant l'objectif de mieux régler cette catégorie de personnels contractuels et de renforcer la responsabilité des employeurs* ».

La Cour considère que les recrutements de chercheurs statutaires ne correspondent pas aux trois priorités de la Stratégie Nationale de recherche (1-Santé, bien-être, alimentation, biotechnologies ; 2-urgence environnementale et écotechnologies ; 3-information, communication et nanotechnologies). Elle regrette que l'affectation des chercheurs sur les axes prioritaires repose majoritairement sur les contractuels.

Comme les recrutements diminuent (-23% au CNRS, -44% à l'Inria, -42% à l'IRD, de 2006 à 2013) compte tenu de la chute des départs en retraite et de la poursuite de la maîtrise des dépenses salariales, la Cour demande aux EPST une politique prévisionnelle de recrutement différenciée suivant les priorités scientifiques. La Cour constate que l'âge moyen au recrutement des CR2 s'accroît comme le montre le tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CNRS	30,8	30,9	31,4	31	31,4	31,6	32,2	32
Inra	31,2	31,6	31,2	33,2	31,6	31,7	32,4	31,3
Inserm	32,4	31,6	31,4	32,6	32,4	33,6	33,8	34
Inria	29	29	30	29	30	31	29	31

L'accroissement de l'âge moyen est plus élevé à l'Inserm, où la proportion de précaires est la plus importante (40%) et la part des financements sur contrats dans le budget global la plus forte.

La Cour constatant que l'entrée tardive dans le corps des chercheurs a pour conséquence de les léser dans le montant de leur retraite (ce n'est pas dit bien sûr de façon aussi directe), elle appelle les organismes « à contenir ce recul de l'entrée dans le corps ».

La Cour regrette l'insuffisance de la mobilité des chercheurs. (Ayant déjà été mobiles pour un sinon plusieurs post-doc, il est compréhensible qu'ils aspirent, une fois recrutés, à une certaine stabilité). Par mobilité, elle entend la libération du poste par son titulaire. Il s'agit de libérer des postes pour les réaffecter sur les thèmes prioritaires. Et là la Cour fait preuve d'une imagination sans limite, d'une audace créative insoupçonnée en demandant « *au ministère d'étudier toutes les pistes susceptibles d'améliorer la valorisation et la diversification des carrières et d'inciter encore plus à la mobilité des chercheurs en priorité vers l'enseignement supérieur* ». Cela ne peut fonctionner, reconnaît-elle, que si un contin-

gent de postes d'enseignants chercheurs est réservé aux chercheurs. Ainsi les chargés de recherche bloqués au dernier échelon de leur corps pourraient passer dans le corps plus attractif des enseignants chercheurs libérant ainsi des postes pour les post doc.

Le taux de primes en 2011 pour l'ensemble ESR et assimilés était de 13%, alors qu'il était de 53% pour l'ensemble des corps de catégorie A+. Alors que le traitement indiciaire annuel moyen de cette catégorie est inférieur de 2000€ à celui des corps de catégorie A+, la rémunération totale est inférieure de plus de 21 000€ à la rémunération moyenne compte tenu de l'écart très important induit par les primes.

La Cour constate que la prime de recherche est « *relativement faible* (euphémisme) *en pourcentage de la rémunération principale* » et regrette que son montant ne soit pas modulé à la performance ! Concernant l'Isfic, la Cour se réjouit que, depuis la réforme de 2006, le CA des organismes fixe la liste des fonctions y ouvrant droit, que les décisions individuelles d'attribution et leur montant soient décidés par les directeurs de l'établissement et que son montant ait

été très nettement augmenté. L'Ifsttar, l'Inserm et l'IRD se distinguent des autres EPST par la proportion plus élevée de bénéficiaires et un montant moyen plus élevé.

Concernant la Prime d'excellence scientifique, la Cour signale l'opposition qu'elle a suscitée chez « les chercheurs qui ont fait valoir le caractère collectif des travaux de recherche, jugé incompatible avec une rémunération de leur performance individuelle ». Ainsi au CNRS plusieurs sections du Comité national ont refusé de participer à son attribution obligeant la Direction à mettre en place une commission de substitution. Opposition que ne comprend pas la Cour qui juge que cette prime constitue une amélioration sensible du régime indemnitaire. Elle propose, fidèle à elle-même, une réforme de son attribution. Les appels à candidatures seraient supprimés, elle serait attribuée par la hiérarchie qui s'appuierait sur les résultats de l'évaluation.

Compte tenu de la faiblesse de rémunérations des difficultés de vie, les collègues utilisent les dispositions du Compte épargne-temps (CET) pour convertir en indemnisation les jours épargnés au-delà du 21^e. 25% des chercheurs en sont bénéficiaires au CNRS, plus de 50% à l'Irstea, l'IRD et l'Inserm. Ce qui pèse de plus en plus sur la masse salariale des organismes. Jugeant abusive cette utilisation du CET, la Cour recommande aux organismes un contrôle strict des horaires et des congés.

Il s'engage au début de 2015 une mise à jour des textes statutaires relatifs aux chercheurs en concertation avec les organisations syndicales : « Il apparaît indispensable de mener ces réflexions concernant les chercheurs conjointement avec celles relatives aux corps des enseignants chercheurs afin d'assurer un équilibre et une fluidité entre ces corps statutaires ».

Réponse commune du Ministre des finances et du Secrétaire d'État au budget : « La proposition de la Cour tendant à favoriser la mobilité des chercheurs dans le corps des enseignants chercheurs nous paraît également devoir être soutenue. Une plus grande fluidité des parcours entre recherche et enseignement supérieur doit être recherché, dans l'intérêt tant des parcours professionnels individuels que de la souplesse de la gestion des ressources humaines des établissements de recherche et d'enseignement supérieur ».

Compte tenu des marges budgétaires de plus en plus étroites des organismes, du renforcement de la politique des créneaux qui en découle, la pression va être de plus en plus forte pour libérer des postes en se débarrassant des chercheurs qui ne sont pas « performants » notamment en les « poussant » vers l'enseignement supérieur. Les dernières déclarations du PDG du CNRS lors de la journée des nouveaux DU co-organisée avec la CPU et celles du PDG de l'Inserm pour l'élaboration du schéma stratégique vont dans ce sens.

Gilles Mercier



L'économiste « nobélisé » Jean Tirole défenseur de la doxa libérale

L'économiste français Jean Tirole, fondateur de la Toulouse School of Economics, est bien connu pour avoir décroché en 2014 le prix de la Banque de Suède, équivalent à un prix Nobel d'économie. Mais il est moins connu pour ses prises de position politiques ou mandarinales.

Depuis plusieurs années des économistes dits « hétérodoxes », c'est-à-dire des économistes considérant les mathématiques et la modélisation comme un outil parmi d'autres pour comprendre les mécanismes économiques et interagissant avec les autres sciences humaines et sociales (sociologie, histoire, philosophie, sciences politiques), se battent pour l'ouverture d'une section « Économie et société » au Conseil national des universités (CNU).

En effet aujourd'hui la domination sur la section « Sciences économiques » est totale par les tenants de l'économie néo-classique, recherchant le « marché équilibré » à grand renfort d'équations mathématiques issues d'hypothèses farfelues visant à convaincre que le marché est capable de s'auto-réguler (par exemple : chaque individu a une connaissance instantanée parfaite du marché), concluant invariablement qu'il faut baisser le « coût du travail » et éradiquer toute instance de régulation. Conséquence : tout candidat issu d'une école d'économie dite « hétérodoxe » se verra marginalisé, permettant aux économistes libéraux d'asseoir toujours plus leur domination. Ce sont bien entendu les mêmes qui dominent à l'INSHS du CNRS, ayant les faveurs de la Direction de l'institut qui considère la modélisation comme une preuve du rayonnement de « l'école française » d'économie. Récemment, un collègue « hétérodoxe » a même demandé d'être évalué par une autre section du comité national que celle des sciences économiques où il se considérait comme pénalisé.

Jean Tirole est un très bon élève de l'économie « orthodoxe » : il défend la fusion du CDD et du CDI en un « contrat unique », considère que « les prud'hommes n'ont ni l'information ni les compétences pour prendre des décisions de gestion à la place des chefs d'entreprise », ou encore propose de résoudre la crise climatique par l'instauration d'un marché des « droits d'émission de CO₂ » (en clair des droits de polluer) que les entreprises pourraient acheter ou vendre en fonction de leurs besoins.

Après un premier avis favorable à la création d'une nouvelle section de la part de la Ministre Fioraso, celle-ci s'est finalement rétractée courant janvier. Une dépêche AFP révèle alors certains morceaux d'un courrier envoyé à la Ministre par Monsieur

Tirole, où celui-ci estime notamment que le projet d'une nouvelle section « promeut le relativisme des connaissances antichambre de l'obscurantisme » et serait une « catastrophe pour l'avenir et la visibilité de la recherche en sciences économiques ». Explication du revirement de la Ministre ? Il faut dire que Monsieur Tirole est un défenseur zélé des lois LRU 1 et 2.

L'association française d'économie politique a immédiatement riposté fin janvier par le lancement d'une pétition « Pour le pluralisme maintenant » signée par plus de 100 économistes afin d'exiger l'ouverture d'une nouvelle section. Cette pétition a recueilli à ce jour plus de 4500 signatures. Il ne semblerait pas hors de propos que les syndiqués s'emparent de cette pétition et la popularisent, en direction des collègues de SHS et au-delà.

Pour signer :

<http://asoeconomiepolitique.org/petition-pour-le-pluralisme-maintenant>

Grégoire Nadin



Nestlé et la recherche publique

Qu'une fondation *privée*, la Fondation Nestlé, sponsorise des opérations *privées* ayant trait aux pratiques sociales du repas, on dirait qu'elle est dans son « cœur de métier ». Qu'elle s'adresse aux collectivités locales en manque d'inventivité pour leur proposer des PPP (partenariats public-privé), censés être profitables aux deux parties en proposant les bonnes pratiques pour améliorer le temps de la cantine scolaire, on s'interrogerait sur la facilité des collectivités à sous-traiter au privé leurs projets et sur leur inconscience, puisque la nocivité des PPP, y compris pour l'argent du contribuable, est connue. Que des municipalités nouvellement élues pensent faire leur « publicité » en s'affichant avec une grande marque, c'est affligeant. Mais que diable la recherche publique allait-elle faire dans cette galère ? Qu'est-ce qu'une UMR CNRS-EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales) a à gagner en collaborant activement avec cette fondation ?

L'implication de l'UMR consisterait à proposer aux élèves un questionnaire (qui n'est pas monté aux parents !) et à faire après « une étude d'impact » : c'est le programme de la Fondation Nestlé qui vise à « réenchâter la cantine » (on nous dit qu'aucune distribution de produits de la marque n'est prévue...). Qu'un tel PPP figure en bonne place dans les contrats scientifiques du laboratoire, qu'on voie des personnels de la recherche publique, dans le cadre de l'exercice de leur métier, faire la promotion vidéo de ce « réenchâtement » devant le sigle de la fondation Nestlé (ce qui ressemble fort à l'obligation des sportifs de poser toujours devant les logos de leurs marques sponsors...), cela en dit long sur l'inventivité des laboratoires pour renflouer leur budget et mettre en valeur leur travail. Sans compter les orientations idéologiques assez discutables des vidéos, qui s'apparentent à des spots publicitaires.

On peut nous rétorquer que la « fondation Nestlé » n'est pas la multinationale ; ou que les scientifiques ont « été libres » dans leur travail. Mais ce serait nous prendre pour des naïfs : Nestlé, comme toute entreprise de son espèce, trouve un moyen de s'acheter une bonne conscience, faire la promotion de son nom relié à des causes prétendument utiles à la collectivité, et sûrement payer moins d'impôts.

Il est difficile de ne pas penser qu'en période d'austérité budgétaire et de baisse des crédits même de l'ANR (ce qui signifie moins de contrats financés), les laboratoires seront de plus en plus tentés de se financer « sur le marché » pour continuer leur travail. Quand on demande aux SHS de s'impliquer davantage dans les débats d'actualité avec un « nou-

veau rôle public et politique [...] particulièrement après les attentats de début 2015 » (dixit le Président du CNRS Alain Fuchs dans l'éditorial de la *Lettre* de l'Alliance Athéna dont il vient de prendre la présidence) en pensant notamment à la laïcité, on peut légitimement se demander, quand on voit la promotion d'une marque multinationale pas si innocente que cela, s'il est prévu d'inclure dans ces débats un versant très important de la laïcité, à savoir la *neutralité* du service public, garante de l'égalité et de la liberté.

Ce PPP anticipe-t-il déjà le contrat d'objectifs 2015-2018 du CNRS, dont une partie est consacrée à l'encouragement de partenariats public-privé qui doivent déboucher sur de nombreux laboratoires communs ? Si les SHS n'ont pas beaucoup de choses à monnayer, si leurs chercheurs ne pourront pas facilement créer leur petite entreprise, voilà une solution pour elles : servir de caution scientifique et sociale à des entreprises voulant améliorer leur image.

Dina Bacalexi



Ils l'ont dit, ils l'ont écrit

La gestion de 500 contrats de recherche a un impact majeur dans le budget de l'université

Dans un entretien accordé à l'AEF, la présidente de l'université Paris-Diderot et sa vice présidente recherche font remarquer que la gestion des quelques 500 contrats de recherche implique une gestion quotidienne par un personnel qualifié qui a un impact majeur dans le budget de l'université. La VP déclare que les chercheurs des organismes de recherche génèrent automatiquement des coûts puisque l'université met à leur disposition des mètres carrés qu'il faut entretenir, chauffer, etc. Il n'est pas question *aujourd'hui* de demander un loyer pour l'attribution de surfaces aux laboratoires, mais il est honnête et nécessaire de reconnaître que cette activité de recherche intensive génère des charges très importantes. Afin de faire face à la charge de travail de ses contrats, l'université a supprimé 6 postes d'enseignants chercheurs et créé 5 postes de Biats.

Droits d'inscription : faire payer « plein pot » les étudiants étrangers non communautaires

L'idée avait été relancée par le prix Nobel d'économie Jean Tirole et par G. Fioraso, elle va connaître un coup d'accélérateur avec le rapport publié par France Stratégie, organisme rattaché au premier ministre, présidé par Jean Pisani-Ferry. On y propose l'augmentation massive des droits d'inscription des étudiants étrangers, la tarification à coûts complets pour les étudiants extracommunautaires dans les universités et grandes écoles publiques. Les frais d'inscription en licence passeraient de 183 à 6000€,

ceux de master de 254 à 12 000€ et ceux des écoles d'ingénieurs de 500 à 15 000€. Seuls les doctorants verraient leurs frais d'inscription maintenus à 388€. 102 000 étudiants, soit 36% des étudiants étrangers, seraient concernés. Le but est d'investir les sommes ainsi récoltées dans le développement international des établissements d'enseignement supérieur.

Cette mesure entraînerait une chute de 40% des inscriptions, mais il est estimé que 75% des inscriptions seraient récupérés en 10 ans. Ce qui n'est pas dit, c'est que la sociologie des nouveaux inscrits aura changé. Les auteurs partent du principe que des droits d'inscription élevés synonymes d'enseignements de qualité attirent des étudiants de famille à revenus élevés. Les autres pourront toujours se tourner vers les bourses, pour le plus grand bonheur des établissements bancaires. Les universités de classe mondiale se doivent d'avoir une sociologie étudiante en rapport avec le niveau international auquel elles aspirent !

L'autre objectif est de réduire la dépense publique. La baisse du nombre d'étudiants extracommunautaires estimée à 68 000 qu'induit cette mesure diminuera la dépense publique de l'ordre de 633 millions d'€.

Le rapport avoue que cette logique de tarification à coût complet est commerciale : « *la facturation des études à la manière de services éducatifs fournit des revenus aux établissements dans un contexte de désengagement de l'État [...]. La question ne se réduit plus à savoir combien d'étudiants internationaux attirer mais plutôt pour quelles raisons les attirer avec quels objectifs pour la France* ».



Dossier

Contrat d'objectifs 2014-2018 entre l'État et le CNRS

Ce contrat est présenté ces mois-ci aux différentes instances du CNRS (Comité technique, Conseil scientifique, Conseil d'administration). L'appréciation globale du SNTRS-CGT est qu'il comporte plusieurs aspects nuisibles pour la recherche, appliquant à la lettre la politique ministérielle sur le transfert des connaissances vers le secteur lucratif, condamnant l'emploi statutaire et pérenne, intégrant le CNRS dans la politique de site en tant que force d'appui des grandes universités et simple « agence de moyens », l'inscrivant dans une course effrénée de compétition mondiale. Nous vous présentons nos analyses que nous vous appelons à diffuser pour mobiliser les collègues. Vous pouvez les trouver sur le site du syndicat, à la rubrique « contrat d'objectifs ».

L'emploi

Le contrat d'objectifs ne cache rien de ses objectifs de « compression » de l'emploi : « les marges de manœuvre sont étroites, d'autant que la stabilité de la masse salariale ne peut actuellement se traduire que par la baisse des effectifs permanents ». Cette phrase à elle seule résume l'étendu des dégâts : il est affirmé ici que nous allons vers une baisse des emplois permanents ; sous entendu, les recrutements de précaires sur projets pourront se développer et même remplacer l'emploi permanent.

Plus loin, à propos de la politique de ressources humaines, le texte parle d'affronter des enjeux inédits : « l'existence d'une masse salariale disponible inchangée pose donc à l'avenir la question du taux de remplacement des départs à la retraite et des engagements pris mobilisant des contractuels sur subvention d'État. La question prend une acuité particulière avec l'évolution des départs à la retraite sur dix ans ».

Ce passage rappelle le triptyque : pas de départ à la retraite = pas de recrutement = pas de promotion. On continue avec « Naturellement, ce raisonnement se place dans un cadre de stabilité des départs pour des motifs autres que la retraite (nomination dans les universités, d'autres EPST, détachements et disponibilités, etc.) ».

Un contrat d'objectif est censé définir les « objectifs » en termes de politique scientifique, mais aussi en termes d'emploi, pour pouvoir répondre à ceux-ci. Comment se projettent l'État et les dirigeants de notre établissement sur ce thème pourtant vital pour la bonne marche de tout établissement ? Ils réaffirment que seuls les départs à la retraite seront remplacés, ils parlent pudiquement « d'acuité » pour exposer la chute libre du nombre de départs à la retraite. Ils n'hésitent pas à parler de « variable d'ajustement » concernant les contractuels payés sur subventions d'État (dont le nombre a été divisé par trois depuis 2010), c'est-à-dire les CDD recrutés pour remplacer les absences sur des postes indispensables au bon fonctionnement des services et des laboratoires. Ils rappellent que ces emplois ne peuvent plus être « compressés ». Pour finir, ils espèrent, que le nombre de personnels sortant de leur plein gré de l'organisme va se maintenir ! Variable sur laquelle ils n'ont que peu de maîtrise, du moins pour l'instant. Il ne s'agit donc en rien d'un objectif pour l'avenir de l'organisme ; au mieux, d'un constat d'impuissance. Ce constat a le mérite d'être clair, mais n'est-il pas là pour préparer les esprits à l'acceptation d'une dégradation de la situation qui conduirait à une acceptation de « mutation » en termes d'organisation et d'objectifs scientifiques ? Comment compresser la masse salariale, si ce n'est en incitant les salariés à aller voir ailleurs, dans d'autres établissements publics, ou au privé comme nous allons le voir ? Nous ne sommes pas encore dans

la terminologie du privé avec des « dégraissages », mais bien au niveau de l'incitation, des restructurations, des accompagnements et des « sorties » potentielles en expliquant que l'herbe pourrait être plus verte ailleurs...

Les objectifs en terme d'organisation répondent à ce lourd postulat qu'une masse salariale constante au cours du temps ne peut être à effectifs constants :
 ▶ Les mutualisations avec les universités et la mise en place de plateformes communes en est l'illustration la plus flagrante : « sans rien céder à sa vocation première, qui est de conduire des recherches fondamentales au meilleur niveau, le CNRS s'est orienté depuis janvier 2010 selon un axe stratégique déterminant : participer dans le cadre d'un partenariat équilibré avec les universités et les écoles à la structuration territoriale de la recherche ».

▶ Mutualisation et compression de l'emploi au sein de l'organisme, sous couvert entre autres de « rationalisation des procédures administratives », complètent le tableau : « S'adapter aux nouvelles données de la recherche scientifique nécessite de décliner sa stratégie dans les domaines de la gestion et de l'optimisation des ressources [...]. Les mutualisations de tâches administratives inscrites dans le Plan d'action pour une organisation rénovée des fonctions support en donnent quelques exemples ». Nos dirigeants ont bien conscience que ces réorganisations génèrent un contexte de travail particulièrement anxigène, ils y répondent par un paragraphe dédié à ce sujet « Accompagner les agents face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer », tout un programme... à destination de tout le personnel : chercheurs, IT, CDD et même les directeurs d'unité ! Notons qu'ils se gardent bien de prendre tout engagement « mesurable » auprès de l'État sur ce sujet.

Le contrat d'objectifs veut orienter l'emploi chercheur. On observe une forte incitation des chercheurs à aller vers l'innovation à travers :

- La formation : « Dans le cadre des "15 mesures pour une nouvelle dynamique de transfert de la recherche publique", mises en place par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une formation sera organisée pour tous les nouveaux chercheurs recrutés au CNRS afin de le sensibiliser aux différentes dimensions du transfert et de l'innovation. Quatre ans plus tard, au moment de la promotion CR1 (chargé de recherche de 1^{re} classe), une nouvelle formation sera mise en place. Elle concernera plus particulièrement la création d'entreprise. Ces formations sont en cours d'élaboration, elles se dérouleront en partenariat avec les SATT ».

- La promotion et l'évaluation : « dans le cadre de la

prise en compte du transfert dans l'évaluation des carrières des chercheurs, une proportion des promotions de Directeurs de recherche (DR2 et DR1) sera réservée aux chercheurs dont la production scientifique indiscutable aura été accompagnée par une réelle dimension de transfert et de valorisation ».

- La mobilité : « Ces laboratoires communs (public/privé) sont complémentaires des dispositifs destinés à favoriser une mobilité complète d'une année ou plus des chercheurs et ITA dans des laboratoires universitaires. La diversité des montages possibles permet de s'adapter aux spécificités (et à la taille) des partenaires, PME ou grands groupes [...]. Dans ce contexte, les mobilités public/privé seront encouragées et mieux prises en compte dans l'évaluation par les sections du Comité national ». **Plus globalement, le CNRS s'engage via plusieurs « objectifs mesurables » auprès de l'État à réussir ce tournant vers le transfert et l'innovation : Objectif 14, nombre de structures communes CNRS-entreprise ; Objectif 16, nombre d'entreprises créées dans l'année sur la base d'un transfert de technologie ou de savoir-faire issus des laboratoires du CNRS. La pression à la réussite de ces objectifs va naturellement imprégner tout le fonctionnement de l'organisme et retomber sur les chercheurs.**

Dans la même logique, les chercheurs sont sommés de se transformer en chercheurs d'argent faute de budgets récurrents attribués à l'organisme. Ainsi le CNRS s'engage via plusieurs « objectifs mesurables » à décrocher moult ANR, ERC, bourses Marie Curie, et à récompenser les lauréats par des « dispositifs de reconnaissance en termes de carrière, d'intéressement personnel, de fléchage de poste, d'attribution de bourses doctorales etc. ». Il est à noter que cet objectif est malheureusement déjà atteint, il s'agit plus d'une confirmation d'un état de fait.

Le CNRS : agence de moyens pour le transfert et l'innovation ?

Le contrat d'objectifs entérine que les choix scientifiques développés par le CNRS répondent à d'autres logiques que celles de la science. « La mise en évidence des enjeux scientifiques passe par la prise en considération des interactions permanentes entre ces trois logiques » : celle de la science (un peu), celle des impacts sur la société (pas trop), celles des demandes de la société (beaucoup et essentiellement des entreprises).

Le contrat privilégie parmi les demandes des entreprises et s'inscrit pleinement dans la loi dite « Fioraso » qui confère à la recherche publique des missions de transfert de ses résultats et de contribution à l'innovation des entreprises. Le gouvernement a ainsi défini la Stratégie Nationale de Recherche sur 10 grands « défis sociétaux » sur lesquels l'ensemble

Il est évoqué « la problématique des recrutements tardifs des chercheurs » sans la moindre perspective pour y remédier... Nous sommes pourtant dans la lecture d'un contrat d'objectifs. On pourrait plutôt parler de constat d'absence d'objectifs en matière de recrutement !

En conclusion, l'orientation très forte de ce document vers le transfert et l'innovation au détriment de la recherche fondamentale nous amène à nous poser de sérieuses questions quant au devenir de la recherche et des missions de ses agents (chercheurs et IT).

Il faut mettre en parallèle « le modèle économique » de l'IRSTEA présenté par sa direction le 27.01.2015. D'après un calcul validé par la Direction en vue de l'équilibre des comptes, chaque chercheur/ingénieur devra rapporter 43 k€/an (hors recettes couvrant des charges de CDD, mission, équipement...). Faut-il rappeler que l'IRSTEA est un organisme de recherche public, comme le CNRS, avec des objectifs de recherche publique, non un EPIC et encore moins un consultant.

Nous sommes bien entrés dans cette logique pour le contrat d'objectif du CNRS. La recherche publique doit « ramener » les budgets lui permettant de compenser la régression de la participation de l'État en matière de dotation publique, remettant ainsi en cause une partie des missions, à savoir la recherche fondamentale dans un cadre de service public. L'emploi est lourdement impacté, la mission des agents et leurs conditions de travail sont profondément remises en cause. Ce contrat d'objectifs n'a aucune ambition scientifique, son principal objectif c'est d'organiser le désengagement de l'État envers ses agents.

de la recherche publique doit s'engager et fédérer ses efforts. Les directions d'instituts, la Direction générale du CNRS, de concert avec les entreprises partenaires, ont identifié « les axes stratégiques d'innovation (ASI) domaines de recherche à haut potentiel d'innovations » pour lesquels les grands groupes ayant signé un accord-cadre avec le CNRS présentent un « intérêt affirmé ». Les accords-cadres définissent l'objectif des partenariats qui consiste à améliorer « la compétitivité et à ouvrir de nouveaux territoires de croissance » à ces grandes entreprises.

Ainsi, le CNRS se voit dénué de sa propre stratégie scientifique. Pour la Direction, développer la recherche fondamentale ne présente d'intérêt que pour « permettre de tirer profit ultérieurement des résultats de la recherche quel que soit l'endroit du monde où

ils ont été produits ». Les dix grandes universités (COMUE avec Idex) seront désormais les opérateurs majeurs de la recherche française. Le CNRS doit donc se dissoudre dans la politique des sites et renforcer son ancrage territorial. Le contrat d'objectifs révèle le grand écart de la Direction : **vouloir assurer les missions de coordination nationale voire européenne, tout en engageant les laboratoires dans la politique de site.**

L'austérité budgétaire pour piloter : elle empêche toute alternative à cette stratégie. La subvention d'État représente 75% des ressources financières du CNRS, la très grande partie de celle-ci assure les rémunérations des personnels et les cotisations des pensions de retraite. Il reste peu de crédits récurrents pour les laboratoires et donc de marges de manœuvres. Le CNRS ne soutiendra pas tout partout : il sera très présent sur les 10 sites majeurs. Il sera aussi présent sur quelques secteurs dans la dizaine d'I-sites ou Idex à spectre restreint, et ne fera que contribuer à la promotion de niches dans tous les autres.

Quel avenir pour le Centre National de la Recherche Scientifique ? Dans ce contexte d'austérité, il entend faire de l'innovation un « élément essentiel » de sa politique (voir ci-dessus pour les conséquences sur la

formation et la promotion des personnels). Alors effectivement, le CNRS n'est plus maître de sa stratégie scientifique, il déploie ses personnels dans des Super Universités ou en partenariat avec les entreprises. Alors oui, le gouvernement -avec la complicité de la Direction- transforme l'organisme en agence de moyens pour le transfert et l'innovation.

Cela n'est pas sans conséquences : salaires comprimés, promotions en berne, précarité, mutualisations et surcharge de travail. Les contenus du travail sont définis comme dans une entreprise privée : quels coûts pour quelles rentrées d'argent. Les pratiques managériales sont renforcées au risque d'augmenter la souffrance au travail déjà très prégnante dans les laboratoires et services.

La France doit conserver un Centre National de la Recherche Scientifique public, dont les laboratoires travaillent, avant tout, à développer toutes les connaissances, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, utiles à l'ensemble de la société. Il doit employer des personnels à plein temps dédiés à la recherche et protégés par le statut de fonctionnaires d'État.

Analyse du volet valorisation

La loi du 22 juillet 2013 ajoute l'injonction du transfert de technologie parmi les missions de la recherche publique. Le problème qui se pose aux laboratoires de recherche, c'est la volonté du gouvernement en accord avec la Direction du CNRS d'instrumentaliser la recherche publique et ainsi de faire faire par le CNRS -et les autres EPST- la R&D des entreprises. De grâce et ne plaise à la Direction, la recherche ne se réduit pas à la recherche technologique ! Pour éviter tout débat contradictoire, les orientations de l'organisme sur les questions de valorisation ne sont pas débattues dans les instances scientifiques.

Le contrat d'objectifs purge la recherche du CNRS des questions scientifiques de fond pour transformer l'organisme en agence d'innovation : adieu les ambitions scientifiques de compréhension de l'univers, du vivant et des sociétés humaines dans leur histoire, et bonjour la culture de la fabrication de produits destinés à augmenter la productivité des entreprises, le tout au bénéfice de l'économie de marché. On tombe sur cette apparente contradiction entre une politique de recherche fondamentale du CNRS, qui se veut européenne, internationale, et la valorisation de la recherche, qui clairement a des ambitions hexagonales, voire locales.

Pourtant, tout un arsenal existe déjà et permet de donner un cadre juridique satisfaisant aux collaborations public-privé, comme la possibilité de créer des équipes ou des laboratoires communs

avec des entreprises. Ces laboratoires communs permettent d'inscrire dans la durée la collaboration autour d'objectifs partagés. Le financement public sur projet de l'entreprise ou pour l'activité de celle-ci peut être un instrument utile, encore faut-il en garantir une réelle efficacité.

Les liens entre industrie et CNRS ne sont pas nouveaux, ils datent de sa création. Le décret du 24 novembre 1982 renforce ces liens et inscrit parmi les missions du CNRS celle de contribuer à l'application et à la valorisation de ces recherches. C'est aussi le lancement de groupements scientifiques ou de GIP : plasmas, traitement chimique des eaux, télédétection, décharges micro ondes. Premier GIP sur l'électronique avec Thomson... Les accords-cadres avec Rhône Poulenc (alcanes, UMR CNRS-industriel), Elf Aquitaine, Saint Gobain, Renault ou Air liquide datent de 1983 et 1984, le CNRS est partenaire aussi avec des PME et PMI.

Les laboratoires du CNRS ont ainsi largement contribué à des avancées technologiques. Pour n'en citer que quelques-unes : recherche en biotechnologies au service de l'agroalimentaire avec la production de protéines en grande quantité ; ULTIMATECH, PIRDES pour les centrales à énergie solaire 1975, PIREN ; robotique avec l'institut Carnot LAAS. Actuellement 126 laboratoires CNRS participent à 23 instituts Carnot. Les entreprises ont pu aussi bénéficier d'importants fonds

publics sans contrepartie réelle en matière industrielle ou d'emplois. Plus récemment, le crédit impôt recherche dépasse largement le budget du CNRS !

Transférer suppose aussi que les entreprises soient capables d'intégrer et d'industrialiser les résultats de la recherche. Or, les actionnaires des grandes entreprises (là où il y a de la R&D) sont plus attirés par leurs dividendes et la rente vite faite tirée de la finance que par les processus incertains de l'innovation. Il en résulte que les laboratoires publics sont souvent dans l'incapacité frustrante de transférer leurs inventions. L'externalisation à outrance de la recherche des firmes privées affaiblit leurs capacités internes de recherche et les possibilités d'un transfert efficace avec la recherche publique.

La recherche publique a vocation de faire émerger de nouvelles connaissances, le plus souvent en les associant entre elles et en développant les techniques nécessaires à leur développement. Cela ne peut se faire que dans un contexte de liberté de la production scientifique, tandis que la recherche industrielle est centrée sur la normalisation et la rentabilisation des technologies pour en faire des produits commercialisables. Selon Albert Fert, « il faut d'abord des recherches fondamentales, a priori éloignées des applications, mais qui sont le socle de recherches plus finalisées. Délaisser les premières, c'est stériliser les secondes ».

La politique de transfert prônée par la direction du CNRS se décline dans le contexte d'une politique d'austérité de la recherche publique : où sont les créations d'emplois dans la recherche publique susceptibles de couvrir ou de remplacer le temps consommé pour les tâches de transfert ?

Entrons plus précisément dans le texte :

VALORISER ET DIFFUSER

LES RESULTATS DE LA RECHERCHE

Dans le budget initial 2015 du CNRS, les ressources issues des « contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche » est sensiblement en baisse par rapport au Budget Rectificatif BI 1 2014 (-6,7 %), et par rapport au BI 2 2014 (-5,8 %). Avec notamment une baisse des contrats de recherche avec tiers publics (hors Programmes Investissements d'Avenir, PIA) de 31,6 M€ en raison de la réduction de l'ANR et des autres financements publics (hors programmes européens). Les contrats de recherche avec tiers privés s'élèvent à 30 M€, en reconduction par rapport au BI 2014 sur des recettes globales d'un peu plus de 667M€ hors subventions pour charge de service public. Quant aux subsides issus des « Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services » y compris les redevances de brevets ils sont prévus à la baisse, seuls les prestations de services : essais, expertises, analyses, formations sont prévus à la hausse (+15,1% au BI 2015 soit 24,6M€).

Les financements issus de la recherche finalisée ne font et ne feront pas vivre le CNRS, mais c'est bien le CNRS grâce à ses personnels et ses infrastructures qui assurent la R&D d'entreprises. La réduction des moyens financiers incite les laboratoires à développer des travaux de prestation, sources de financements complémentaires.

Les SATT ont été conçues de manière à sortir des règles communes du service public, tant en terme de comptabilité que de statut des personnels d'autant qu'ils s'appuient sur les forces et les moyens de la recherche publique. Leur autonomie juridique rend tout contrôle réellement difficile et leur efficacité aléatoire. Le CNRS est actionnaire des SATT et cela coûte plus que cela rapporte. La cartographie de brevets est conçue comme un service aux « clients » : départements R&D, Propriété Industrielle, et des directions générales. Que sont devenus les 1000 brevets qui ont été mis à disposition des entreprises ? Quels retours des prises de participation des entreprises, notamment de celles qui ont disparu ?

Pour de plus en plus de laboratoires, la recherche en partenariat pourvoit la majorité des financements hors masse salariale : ils en deviennent dépendants.

Concrètement, ne faudrait-il pas différencier :

- les entreprises qui ne possèdent pas de laboratoires de recherche (PME/PMI/ETI) et donc recourent à des partenariats avec la recherche publique ou demandent de simples prestations de service.
- les entreprises (grands groupes par exemple) qui, à partir d'un projet, cherchent à construire ou à renforcer leur activité interne de recherche. Pour ces entreprises, la contrepartie minimale associée à l'obtention de fonds publics pour développer une activité durable de recherche devrait être une évaluation régulière du type de celle qui prévaut pour la recherche publique. Indicateurs : investissements, emplois associés à la recherche (nombre et qualifications), nature des activités, brevets déposés, nombre de chercheurs travaillant en collaboration, partenariat sur l'utilisation et la gestion des équipements etc. Les directions d'instituts rencontrent régulièrement le réseau des entreprises partenaires (Safran, Air liquide, Suez, Airbus...), « think thank » de la direction du CNRS, pour partager des visions à long terme et des projets. La direction du CNRS a ainsi développé les ASI qui font partie des critères de sélection des projets d'innovation à développer au sein des laboratoires, hors consultation des conseils scientifiques. Dans la continuité de la politique de transfert de l'innovation, les 25 accords-cadres -en particulier avec les groupes

du CAC 40- sont dévolus à améliorer la « compétitivité et à ouvrir de nouveaux territoires de croissance » des entreprises signataires.

Actuellement, on constate une baisse du nombre de partenariats « directs » entre laboratoires et industriels, les entreprises courent après des financements de type contractuel (ANR, H2020, régionaux...) pour bénéficier des subventions publiques et autres avantages fiscaux. Il est difficile d'intégrer des partenariats de qualité et sur le long terme avec ce système de financement de la recherche à court terme. D'autre part, les restructurations dans les grands groupes (ex achat d'Arcelor par Mittal, achat de la branche énergie d'Alstom par General Electric...) interrogent sur l'avenir de partenariats avec le risque d'un départ de la R&D de ces entreprises hors d'Europe.

Le CNRS doit avoir des exigences pour conclure ses projets. La recherche publique devrait porter ses efforts sur les filières pour le développement économique et l'emploi en France et permettre des coopérations internationales équilibrées. Le succès des grands programmes français dans l'aéronautique, le spatial, le nucléaire a été rendu possible par l'ampleur, la continuité et la qualité de l'effort consenti dans la durée, depuis la formation en passant par la recherche fondamentale jusqu'au développement industriel.

Le CNRS concède déjà des efforts importants sur ces structures de recherche communes : 100 structures public/privé mises en place pour des durées de 4 à 5 ans, 17 LabCom (laboratoires communs), partenariats avec une PME ou ETI avec un financement de l'ANR sur 3 ans. Sur 1 144 laboratoires (unités de recherche et de service), 23 sont en cotutelle avec des entreprises, dont 4 à l'étranger. Les laboratoires communs sont en copilotage avec les entreprises, avec des problèmes de propriété intellectuelle souvent soulevés. Le gouvernement et les organismes de recherche publique doivent pouvoir soutenir les investissements de recherche en France en les conditionnant à un essor concomitant d'emplois et de formations en nombre et correctement rémunérés. Rappel : le CNRS a contribué à l'essor de la technologie des plasmas froids avec Thomson qui finalement a externalisé la production hors de France.

En France comme dans la plupart des pays européens, une grande partie des inventions des chercheurs est détenue directement par les entreprises avec lesquelles ils collaborent, et non par les établissements scientifiques (rapport de mars 2013 du Centre d'analyse stratégique au Premier ministre). La diffusion des inventions de la recherche publique dans l'industrie déborde le seul portefeuille de brevets. Il devient difficile d'évaluer l'efficacité du CNRS en matière de brevets sans en tenir

compte. Cette course à « être le premier à déposer » fait que des travaux scientifiques sortent des laboratoires avant d'avoir mesuré tous les impacts. Ils se retrouvent dans la nature et dans les conflits économiques avant que n'aient été évaluées les controverses scientifiques. Les conséquences sont négatives sur l'esprit global de la recherche, sur l'absence de communication et donc freinent l'émergence de nouvelles découvertes fondamentales. Même les entreprises conviennent de cette contradiction, elles n'ont plus accès librement aux connaissances générées par la recherche publique.

La mise en place des SATT renforce la situation. La direction du CNRS accepte de transférer la valorisation des résultats des laboratoires vers ces structures privées incontrôlables avec toutes les conséquences sur la confidentialité, la propriété intellectuelle, les retours en cas de mise sur le marché. D'ailleurs les SATT n'hésitent plus à venir dans les laboratoires « faire leur marché ». Dans ce contexte, la propriété intellectuelle des organismes de recherche publique, utile pour impulser et contrôler l'exploitation des inventions issues des laboratoires, ne peut en aucun cas tenir lieu de politique exclusive. Le CNRS, en tant qu'organisme de recherche publique doivent en priorité promouvoir la science ouverte.

Le CNRS doit-il regarder avant le dépôt d'un brevet s'il existe un marché en regard ? Si le coût d'entretien des brevets est un poste important de dépenses, le CNRS ne doit pas se positionner en terme de valorisation par une optimisation ou un dépoussiérage de brevets existants, mais dans une politique d'acquisition de connaissances nouvelles, d'interdisciplinarité, ou de rupture avec des technologies anciennes, qu'il convient de protéger par des brevets originaux. Pour soulager le coût du brevet et valorisation, il serait possible d'associer très tôt le secteur industriel dans la prise de risques. Sur la propriété intellectuelle, voir ce qui s'annonce avec la directive européenne sur le secret d'affaires.

Étude du CNRS en 2014 sur la création d'entreprises innovantes des laboratoires du CNRS et de ses partenaires. Sur 1026 entreprises créées depuis 1999, seules 14% d'entre elles ont une existence de plus de 11 ans, 65 % disparaissent au-delà de 6 ans, le plus souvent lorsque les aides publiques s'éteignent.

Les incubateurs créés dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999 ont pour objectif de favoriser la diffusion d'innovations en mettant à la disposition d'entreprises ou de personnes physiques des locaux, des équipements, des matériels, la connaissance [et] le savoir-faire de la recherche publique. Une entreprise peut ainsi avoir été constituée avec peu de capitaux propres, faire des pertes d'exploitation avec une absence de chiffre d'affaires mais avoir un bénéfice relativement élevé du fait par exemple du CIR.

Quant à l'emploi, depuis 1999 ce seraient en moyenne 500 emplois par an créés dans les entreprises. Com-

bien subsistent au-delà de 5 ans ? Depuis 2010 le nombre d'emplois créés chute (moins de 100 en 2013 pour 70 entreprises créées en 2013) Les $\frac{3}{4}$ des entreprises ont des effectifs inférieurs à 10. 87% ont un chiffre d'affaires ne dépassant pas 1 million d'€.

Dans les faits et dans la plupart des cas, il n'y a pas de réelle séparation entre activités du laboratoire public et de la startup, surtout lorsque celle-ci est hébergée au sein des laboratoires. Le matériel est « partagé », les personnels contribuent largement aux travaux de l'entreprise sans contributions réelles de celle-ci au fonctionnement du labo et à son financement. Les teneurs des conventions ne sont ni discutées ni connues. Pour de nombreux collègues, cela dénote un détournement des forces dédiées à la recherche propre du laboratoire. Les chercheurs sont incités à effectuer le transfert de leurs résultats de recherche aux dépens du développement des thématiques du laboratoire, cela est favorisé par l'assèchement des financements récurrents. La solution consiste donc à monter une startup ou se mettre au service d'un porteur de projet ayant obtenu un financement.

Orienter davantage les financements de la recherche fondamentale vers le déploiement de pilotes et de démonstrateurs : c'est le prolongement des orientations des programmes européens de soutien à la recherche technologique avec la définition de technologies génériques clés (KET) considérées comme les leviers essentiels de la compétitivité industrielle en Europe (prototypes, lignes pilotes, démonstrateurs et équipements/infrastructures de nouvelle génération). Les industriels trouvent le risque trop lourd et ne veulent pas le porter seuls ! Partageront-ils les profits après le risque ?

Ouvrir un fonds d'amorçage sur les innovations de rupture : à chacun son fonds, le CNRS suit les universités qui font de même. Exemple : la fondation « université Pierre et Marie Curie » vient de créer un fonds d'amorçage destiné aux startups. La fondation est financée par la Banque Publique d'Investissement, Natixis, CNP assurances, AG2R La mondiale, Malakoff Mederic et Revival Emploi. La gestion du fonds est confiée à des professionnels du capital risque.

Articuler les logiques territoriales aux stratégies nationales : les stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3) sont des programmes de transformation économique territoriaux qui concentrent l'aide et l'investissement de la politique sur les priorités, défis et besoins essentiels. Ils visent à favoriser l'innovation et à stimuler l'investissement du secteur privé. Cette stratégie n'est pas conçue pour financer la recherche fondamentale, on s'en doute, elle n'est pas conçue non plus pour financer les laboratoires publics. Le centre de gravité ce sont les entreprises. Les laboratoires publics ne seront financés que s'ils s'associent à une entreprise. La spécialisation intelligente constitue une condition préalable à l'utilisation du Fonds européen de développement régional (Feder).

Monter un programme « jeune chercheur dans les PME » est complètement hors-sol. Les étudiants entrant dans l'université fuient les disciplines scientifiques, et aussi certains secteurs littéraires. Ce mouvement est amplifié par le recul des débouchés, en particulier dans l'enseignement et la recherche. Ajoutons qu'à peine 20 % des scientifiques des laboratoires privés sont docteurs... Comment le CNRS va convaincre les entreprises de prendre ces doctorants ou docteurs ?



Politique internationale : une science « monde », mais de compétition

L'une des critiques adressées récemment par le Conseil scientifique du CNRS au contrat d'objectifs est que le développement international de la recherche y est envisagé principalement sous l'angle de la « compétition » ou de la « compétitivité », comme si nos collaborations ne peuvent que s'inscrire dans cette logique agonistique, et ne peuvent que participer de la guerre de la connaissance (sorte de corollaire de la « société de la connaissance » ?). L'examen du contrat, tant des parties dédiées à l'international, que des références dans d'autres parties et dans les « objectifs mesurés » à la fin confirme cette approche.

Au mieux redoutant ses « compétiteurs », au pire cherchant à leur damer le pion pour être toujours le premier de la classe, mesurant son rang à coups d'indicateurs chiffrés souvent discutables, le CNRS semble naviguer à vue. Si l'on tient compte de l'objectif ouvertement exprimé de contribuer aux sites universitaires de « visibilité » ou « rayonnement » mondial qui ne seront pas plus nombreux que 10, on ne se tromperait pas beaucoup en disant que le CNRS devient un sous-traitant pour des sites en quête de politique internationale.

Par nature, l'université ne peut « s'expatrier », liée à son territoire, à ses étudiants et à ses personnels sur place, ayant une mission nationale même si elle accueille des étrangers. Or, et c'est là que réside l'une des forces du CNRS, notre organisme peut s'implanter dans beaucoup de pays, grâce à son réseau d'UMI et UMIFRE (unités mixtes internationales, et avec le Ministère des affaires étrangères) : elles effectuent des recherches sur leur terrain d'implantation, contribuent au développement de la francophonie et des échanges langagières ou de pratiques scientifiques, à la progression d'une science ouverte comme moyen entre autres de défier les barbelés qui divisent et de faire reculer les obscurantismes nationalistes. Ces unités sont aussi passées à la moulinette de la sacro-sainte « politique de site » : « créer des UMI-miroirs » sur les Comues « excellentes » n'est-il pas un moyen de « relocaliser » ce qui ne demande que de se « délocaliser », de domestiquer les UMI pour mieux les convertir en laboratoires attractifs pour les meilleurs, ces cerveaux qu'on entend piller pour asservir la science aux intérêts capitalistes ?

En période d'austérité, si peu de moyens pour renforcer sa présence à l'étranger, la mobilité internationale de ses agents (même si les Directions d'instituts affirment le contraire), favoriser les échanges autres que « compétitifs » ou « répondant aux appels d'Horizon 2020 ». Mais des moyens pour renforcer les laboratoires communs avec des multinationales peu recom-

mandables (Total...), très intéressées ; une fierté d'avoir ouvert de tels laboratoires à Singapour ou à Shanghai (ces derniers seront ainsi plus « visibles », car situés à la source du classement mondial des « excellents »).

La contradiction est bien présente : on se réjouit de « l'accroissement » des efforts de recherche et des financements (?!), mais on vante le transfert des résultats « vers le milieu économique » comme gage de prospérité. En clair, on attend que ce transfert, dans le cadre de l'économie mondialisée, rapportera quelques miettes à la recherche française. Mais il y a pire : dans la partie « internalisation de la recherche », on admet volontiers que l'instauration des ZRR (zones à régime restrictif, dont l'extension a tant soulevé d'oppositions parmi les personnels) pénalise les échanges « dans un monde de la recherche très concurrentiel ». Or le seul remède pour faciliter ces échanges serait... une procédure dématérialisée de suivi des demandes, qui raccourcirait les délais de réponse pour accueillir des collègues ou étudiants étrangers. On croit rêver... Ou bien, non : les restrictions ne seront guère pour tous ; on suppose que si Total fait une demande d'accès, ZRR ou non, le tapis rouge sera déroulé. Mais si un collègue Chinois ou Iranien veut effectuer un séjour dans un laboratoire de mathématiques appliquées ou d'astro-physique, on passera le dossier à la moulinette « dématérialisée », au risque de décourager les collaborations.

Comme un relent de néocolonialisme, une nostalgie du monde d'antan où l'on avait des compétiteurs de notre espèce « civilisée », les pays émergents sont envisagés avec une appréhension certaine : la « compétition scientifique internationale » s'élargit à ces pays, gare donc à maintenir « la compétitivité de la recherche française ». Bien sûr, il n'y aura pas d'argent pour tout le monde : austérité oblige (ce qui n'est pas si vrai pour ces pays émergents, raison de plus pour les craindre), les financements iront aux plus « performants ». Et si, concomitamment à la « formation à la création d'entreprises » destinée tant aux nouvelles recrues qu'aux collègues promouvables CR1 ou DR, on développait une sensibilisation à la « performance », qui tiendrait lieu de vision stratégique internationale, inexistante ?

« L'impressionnante émergence scientifique des pays de la zone Asie-Pacifique [...] s'accompagne du déplacement du centre de gravité des financements de la recherche » : sans compter que ne sont envisagés ici que les pays considérés comme des adversaires potentiels (pourquoi, par exemple, aucun pays d'Afrique n'est mentionné ? le CNRS a pourtant des UMI à l'université Cheick Anta Diop au Sénégal, et accueille régulièrement des collègues de cette université dans ses laboratoires), la question des coopérations scien-

tifiques est réduite à une affaire de « financements ». Ces pays, qu'on préférerait tellement quand ils étaient à la traîne, veulent maintenant leur part du gâteau. Si, comme l'affirme le contrat d'objectifs dans d'autres endroits, la science est envisagée comme « ouverte » (cf. le soutien aux publications dans des archives ouvertes type HAL et l'encouragement au libre accès aux données), ne pourrait-on pas envisager que l'émergence de ces pays et leur intégration dans le paysage scientifique mondial comme partenaires à part entière est une excellente nouvelle pour la progression du front continu des connaissances ? N'avons-nous pas à apprendre d'eux, de leurs façons nouvelles à envisager les disciplines et l'interdisciplinarité, de leur langue, de leur culture, de leur façon de mettre en valeur leur patrimoine comme objet de recherche et de richesse ? Que ces pays veuillent devenir l'égal des « leaders mondiaux », quoi de plus normal ? Cependant, en période de vaches maigres (car il faut bien que les divers HSBC accroissent leurs richesses, mais que les chercheurs soient maintenus dans la mendicité perpétuelle), il ne fait pas bon d'avoir des « leaders » partout.

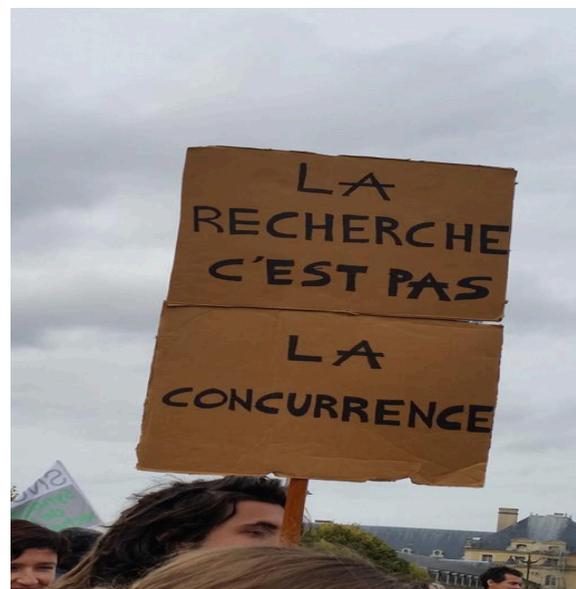
Le CNRS veut contribuer à l'espace européen de la recherche. Soit. Mais comment ? En faisant le vœu d'une politique « plus intégrée », c'est-à-dire plus obéissante à des lobbies et des institutions non élues et de peu de légitimité comme la Commission, ou bien plus favorables à la désintégration de ce qui marche bien dans les pays pour créer les grands ensembles supra-nationaux, en cassant ainsi les services publics, antiquités obsolètes dans le monde « compétitif ».

On pourrait penser que le CNRS comptait, en tant qu'organisme *de recherche*, collaborer avec des organismes semblables dans les autres pays européens pour des objectifs de bien-être, de développement

humain, de mise en valeur d'un patrimoine commun sous ses formes diversifiées, de recherches sur les langues européennes pour favoriser le plurilinguisme et la traduction scientifique, de soutien à des infrastructures type TGIR (non seulement sous le label d'excellence, mais parce qu'il y a besoin) ; on imaginerait que le CNRS n'avait pas oublié le CERN... Mais non : la politique européenne promue dans ce contrat d'objectif est toute tournée vers la satisfaction des « priorités » d'Horizon2020 : la politique européenne *du principal organisme public de recherche français à rayonnement international* définie par les groupes qui ont mis en place Horizon2020, plus enclins à parler avec la Table ronde des entrepreneurs européens qu'avec les institutions représentatives des personnels.

Ce contrat d'objectif en a surtout un, éminemment prioritaire : le transfert vers les entreprises qu'on nous apprendra désormais à créer nous-mêmes, dans une énième transformation de nos missions et de nos métiers. Fier de ses 1000 entreprises créées depuis 1999, prêt à céder ses brevets aux SATT qui valoriseront ce que les chercheurs CNRS ont trouvé payés avec l'argent public, le CNRS fait, en matière de politique internationale, piètre figure d'agence de moyens, de gestionnaire de contrats, de publicitaire d'appels d'offres. À part des formations européennes dispensées par les grands Comue, diverses officines privées ou semi-privées de « formation à la présentation de projets H2020 » nous démarchent pour que nos projets aient plus de chance d'être sélectionnés par les comités de sélection bien taillés d'H2020. Prix de « l'efficacité » ? Quelques 900€ pour deux jours et... un petit geste commercial, sur « les prochaines formations choisies ». Si ce n'était pas une dérive inquiétante, ce serait une occasion de fou rire.

La politique internationale du CNRS ne prête pourtant pas à rire. Plutôt à pleurer ?



Grèce : « Petit peuple », grands enjeux

*Un petit peuple qui lutte sans les sabres ni les balles
Pour le pain du monde entier, pour la lumière et la chanson
Sous sa langue il retient les râles et les vivats
Et s'il se risque à les chanter, les pierres se fendent*

Yannis Ritsos, *Dix-huit petites chansons de la patrie amère* (écrits le 16.09.1968, en île d'internement)



La poésie de résistance, produit d'une sombre époque de début de dictature, pour introduire un regard sur l'actualité brûlante de la Grèce de ces dernières semaines, la mettant en perspective depuis le début de sa descente aux enfers jusqu'aux récentes élections et aux négociations avec les vautours de l'Eurogroupe. Après l'enthousiasme d'un changement tant attendu le 25 janvier dernier, après les évaluations plus ou moins médiatisées de ce qu'était ou n'était pas cet OVNI de nouveau gouvernement dont les ministres « ne portent pas de cravate », il serait utile de se demander comment ce « petit peuple », à la frontière sud-est européenne, a parcouru son chemin de croix, comment il a survécu, comment il est parvenu, avec des faiblesses et des limites non négligeables, à espérer qu'une faible lueur du jour pointe enfin.

En juin 2010, une première Tribune dans le BRS expliquait l'implémentation des mesures « de sauvetage », à savoir d'austérité dans son expression la plus violente, la plus inhumaine, la plus destructrice. On pouvait alors encore contempler les vagues bleues de la mer Égée et sourire au soleil, nous bercer au rythme de l'histoire d'une civilisation millénaire. Le désastre n'était pas encore complet. Les années « PIGS » (les pays-porcs, souillés d'avoir trop dépensé) ont été suivies de la déflation, faillite réelle d'une économie déjà fragilisée à laquelle les « plans de sauvetage » troïkains ont donné le coup de grâce (recul de 25%

du PIB), du pillage des ressources naturelles et humaines (population dynamique, diplômée et débrouillardise), de la montée en flèche du chômage inversement proportionnelle à la baisse des indemnités, de la clochardisation d'une partie de la population, du retour de maladies disparues depuis des décennies, de la drogue, de la prostitution... et de la fuite de ceux qui pouvaient, à la recherche de conditions décentes d'études ou d'un travail.

Et puis, ce peuple en a eu assez d'être culpabilisé, d'avoir peur, d'être gouverné par des dynasties politiques sans volonté de mettre fin au clientélisme, à la fraude, au travail non déclaré, à la dévalorisation et la déconsidération de la fonction publique, au délitement de la notion même d'État. Les élections du 25 janvier ont été en quelque sorte une continuation des impressionnantes grèves et mobilisations qui ont émaillé ces années. Même faible, même englué dans le carriérisme politique d'une grande partie de ses cadres, le mouvement social, les salariés grecs (ceux qui restaient...) ont pris part à ce changement. Sans méconnaître la fragilité des nouveaux gouvernants qui ne détiennent pas la majorité absolue et sont obligés de s'allier avec des souverainistes peu recommandables, le climat est différent tant au pays, que dans le reste de l'Europe où même les médias les plus conformistes se sont mis à analyser la situation et à admettre désormais la Grèce comme un pays digne d'intérêt sérieux, non seulement pour en énumérer les errements.

Cependant, le temps de l'intransigeance, celui des menaces d'exclusion du « mauvais élève », l'exigence pour que la Grèce se plie à nouveau aux Grandes Puissances qui ont réglé son destin depuis des siècles, est vite arrivé. Les dures négociations des 20-24 février et leur résultat ont montré combien de chemin reste à parcourir pour obtenir le respect de la part des harpies d'un capitalisme plus déchaîné que jamais quand il risque de perdre argent et serviteurs.

Beaucoup a été dit sur le degré de « capitulation » de la Grèce face à ses 17 adversaires, sur le renoncement à des promesses électorales, sur le manque de courage. Peu connaissent, pourtant, en France, que, pen-

dant que les négociations se déroulaient, la puissante confédération des syndicats de la fonction publique grecque avait publié un long communiqué pour encourager le gouvernement à rester ferme, pour réaffirmer les revendications des salariés et des « mis en disponibilité » (= fonctionnaires quasi licenciés). Les fonctionnaires grecs prévoient des rassemblements et assemblées pour revivifier un paysage social qui en a bien besoin. Même les rassemblements de ceux qui sont aujourd'hui critiques, considérant qu'il y a eu des reculs par rapport au programme et au discours de politique générale du gouvernement sont utiles pour remettre les luttes au centre des préoccupations d'une population qui a pendant ces années de « crise » considéré sa survie comme seul moyen de résistance. Et s'il est vrai que le salaire de base à 750 euros ne sera pas parmi les premières mesures, il est aussi vrai que la baisse des salaires et des retraites prévue n'aura pas lieu, qu'on réexaminera les « disponibilités », qu'on supprimera la loi dite « Diamantopoulou » pour les universités (du nom de la ministre PASOK qui l'avait instaurée il y a 3 ans) qui a fait entrer une majorité de non-universitaires aux conseils d'administration des universités pour peser sur leurs choix éducatifs et de recherche. Les mesures d'urgence humanitaire qui concernent près de 300 000 familles sont incluses dans l'accord ; personne ne pourra être expulsé manu militari de son logement saisi pour cause d'impayé.

Alors, capitulation ou réussite ? Ni l'un, ni l'autre. Mettre fin à la corruption, au clientélisme, à la fraude fiscale massive, à l'exil des capitaux, recréer une fonction publique au service des citoyens et non des patrons et des politiciens pistonneurs, tout cela peut aboutir à ressusciter le pays dans les quatre mois qui viennent (période intermédiaire d'évaluation donnée à la Grèce), ou bien à le rendre « moderne, compétitif », donc définitivement esclave des puissants. Ce que demandent les travailleurs et les citoyens grecs ne sont pas des miracles : seulement, en finir avec le paradis patronal qui faisait déclarer à des « investisseurs étrangers » qu'ils ont choisi la Grèce « parce que c'est l'Afrique de l'Europe » (sic). Quatre mois,

une courte respiration : « pour que le soleil tourne, il faut beaucoup de travail », comme dit le poète Odysseas Elytis. Les salariés et les chômeurs grecs ont devant eux des luttes incessantes à mener : la preuve que voter n'est que le début d'un parcours du combattant. Avec l'extrême droite à la troisième place, bien implantée parmi les jeunes comme le montre la récente étude de l'université Panteion d'Athènes (université de sciences politiques), il y a lieu d'être plus que vigilant.

Alors, tous Grecs ? Cela fait chaud au cœur aux Grecs, mais ce n'est pas leur principale attente. Combien différent aurait été leur état d'esprit ces derniers jours, si, en parallèle avec leurs propres combats contre l'ouverture des magasins le dimanche, ils avaient pu voir se lever en France un puissant mouvement contre la loi Macron ! Quel courage donnera à nos collègues de la recherche et de l'université la réussite de nos mobilisations de mars, aujourd'hui qu'ils ont à tout reconstruire ! Et même si les situations ne sont pas transposables, une massive journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle du 9 avril sera pour eux de l'oxygène bienvenu.

« Grèce générale » : calqué sur « grève générale » qui a aussi donné naissance à « rêve générale » du temps de l'anti-CPE et des retraites, le slogan rappelle le devoir d'internationalisation des revendications et des luttes. Car la véritable solidarité, outre l'aide logistique et humanitaire, outre l'appui technique et scientifique (par exemple pour se doter enfin d'un cadastre), est que chacun utilise ses propres armes, là où il lui a été donné de vivre et de se battre pour ses propres enjeux. Que toutes ces batailles se mènent en commun, et que dans chaque pays des avancées réelles puissent voir le jour. Que l'espoir s'enracine, inébranlable, et que la démocratie, telle une Nikè, statue de la Victoire sans ailes, ne s'envole plus jamais de son pays d'origine. Que chacun d'entre nous puisse, selon ce slogan si poétique et réaliste des indignés d'il y a trois ans de la place Syntagma, « devenir le changement qu'[il] souhaite voir ». Ce sera la solidarité en actes.

Dina Bacalexi



International

Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Grèce

Pétition d'universitaires et chercheurs pour soutenir le peuple grec

Publiée sur le site des « économistes pour la paix et la sécurité » (<http://www.epsusa.org/events/petitionforgreece.html>), association présidée par James K. Galbraith. On retrouve parmi les signataires des collègues français qui ont soutenu la création d'une section d'économie politique du CNU, contre Jean Tirole (voir article dans ce numéro).

Les signataires insistent sur le besoin de « négociations de bonne foi » avec le nouveau gouvernement grec, en vue de résolution de la question de la dette. Les politiques précédentes n'ont pas apporté emploi, investissements étrangers ou stabilité, mais ont détruit la Grèce. Il n'y a donc pas « d'avancées » à préserver. La Grèce a besoin

de mesures humanitaires immédiates, mais aussi de punir et déraciner la corruption. C'est pourquoi le financement de la Banque centrale européenne est indispensable. Les institutions européennes doivent donner au nouveau gouvernement la marge nécessaire pour implémenter ses mesures. La dette grecque est « non soutenable » et ne peut être remboursée. Elle ne pèse sur les contribuables d'aucun autre pays, l'effacer ne sera donc pas une perte économique. Au contraire, un succès de la Grèce ouvrira une nouvelle voie de prospérité et de stabilité en Europe, avec un nouveau rôle pour la démocratie et les élections qui conduisent à de changements véritables.

Luxembourg

Un doctorat financé à 100% par des industriels

Mieux que le traditionnel partenariat public-privé. Un doctorat qui, loin d'être « un système CIFRE amélioré » comme le prétendent ses défenseurs de l'université du Luxembourg, est une vente pure et simple du produit et de la force de travail des doctorants au privé, qui n'investit bien sûr pas pour rien : pendant 3 ou 4 ans, 90 000€ (salaire du doctorant compris, 2 500€ bruts mensuels versés à l'université par l'industriel). La propriété intellectuelle appartiendrait au chercheur à 50%, ce qui ne nous dit pas qui détient les 50% restants, ni comment l'entreprise, qui n'a pas financé pour rien, fait pour récupérer la totalité. L'université prétend décider des thèmes de recherche « avec l'industriel » (comment pouvait-elle le

contraire ?), mais elle sert commodément les intérêts privés, puisque les cours sont dispensés par ses professeurs, l'étudiant fréquente les bibliothèques et laboratoires universitaires publics, profite des services du personnel gestionnaire et des infrastructures (informatiques ou autres) du public. Il faut dire qu'en période de pénurie de financements, les « victimes volontaires » sont nombreuses, mais 1 sur 4 accède au graal. Le Luxembourg, à part être un paradis fiscal reconnu, est maintenant un pionnier de la privatisation totale de la connaissance. Quelle fierté pour le docteur « Arcelor-Mittal » luxembourgeois d'avoir devancé le contrat d'objectifs du CNRS qui veut « former à l'entreprise » ses chercheurs !

Royaume-Uni

Marine Le Pen n'est pas la bienvenue à Oxford

Le 5 février 2015, l'*Oxford Union*, une société savante réputée fondée à Oxford il y a 189 ans pour « favoriser le débat en invitant des personnalités politiques prestigieuses » avait organisé la venue à l'université de Marine Le Pen, « la 71^e personnalité la plus influente au monde, d'après le top 100 du magazine *Time* ». Mais les associations étudiantes et antiracistes ont protesté, avec le mot d'ordre « *make Oxford fascist free* ». Sur la page Facebook de la protestation, le débat habituel sur « faut-il lui interdire de parler ou bien assister à sa conférence et la contredire ? ». Français oxfordiens et britanniques y ont développé leur point de vue, avec une majorité d'indignés contre ce qu'ils considéraient non comme « une conférence de personnalité », mais comme une propagande raciste et fascisante, diamétralement opposée à la

vision *libérale* (au sens propre du terme, c'est-à-dire de libertés académiques) de ce haut lieu de la connaissance qu'est l'université d'Oxford. On rappelle que Mme Le Pen n'est pas simplement raciste et antisémite, mais qu'elle est xénophobe et pro-peine de mort ; on souligne que la mobilisation ne se limite pas à un événement ponctuel, mais procède d'une opposition globale contre les thèses lepénistes. Cependant, il est inquiétant de remarquer une certaine curiosité pour celle qui « est en train de devenir une personnalité importante en France, avec laquelle il serait important de s'entretenir, qu'on soit d'accord ou non ». Heureusement que la manifestation, plusieurs centaines de personnes selon *l'Obs*, a troublé la banalisation ambiante : on a vu sur Facebook des commentaires agacés parce qu'elle « perturbait l'accès » !

Invités internationaux au 28^e congrès du SNTRS-CGT

Dans ce numéro, Max Roy, président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), inaugure la série. La vidéo de son intervention (à distance) peut être visionnée sur notre site internet, dans la rubrique « international ».

Je remercie de l'invitation le SNTRS-CGT et je salue chaleureusement les congressistes réunis à Sète. Fondée en 1991, la FQPPU est une organisation qui rassemble et représente, sur la scène nationale et internationale, la majorité des professeures et professeurs d'université du Québec. Ceux-ci composent, pour l'essentiel, la communauté des chercheurs, puisque la recherche scientifique au Québec, de même qu'au Canada, s'accomplit surtout dans les établissements universitaires et les instituts affiliés.

Les principaux enjeux qui nous occupent sont aussi des enjeux internationaux. Le premier enjeu et notre première préoccupation, c'est le maintien de la mission publique de l'université et de la recherche scientifique. Ce rôle est présentement mis à mal, remis en question, ce qui affecte la condition du travail professoral. Ainsi, les professeurs voient leur tâche d'enseignement alourdie par la réduction de l'offre de cours et la taille des groupes d'étudiants. Ils voient leur rôle de chercheur également transformé par l'obligation d'obtenir des fonds de recherche de l'extérieur et, en particulier, du secteur privé.

Les causes de nos difficultés sont nombreuses. Il s'agit d'abord, bien sûr, d'un manque de financement. Malgré des investissements considérables, on a constaté, au cours des quinze dernières années, une diminution constante du financement accordé aux universités et aux organismes de recherche. Il s'agit d'un désengagement de l'État à l'égard de cette responsabilité publique. S'y ajoute un facteur important de changement dans la culture universitaire, soit le passage d'une gouvernance collégiale à une gouvernance de type managérial. Désormais, des administrateurs d'établissements dirigent les universités comme s'il s'agissait d'entreprises privées. Tout cela a pour effet de transformer l'institution et, entre autres, de favoriser les partenariats public-privé. Les gouvernements font d'ailleurs des appels directs à la collaboration et les administrations universitaires emboîtent le pas. Les programmes de financement public insistent presque tous sur les retombées économiques des recherches au profit de l'industrie, du commerce et des milieux d'affaires. Il s'agit bel et bien d'un ciblage de la recherche scientifique au détriment de l'intérêt

commun. Il en résulte une perte d'autonomie pour les établissements et pour les chercheurs et l'accroissement de la concurrence entre eux, ce qui, à terme, est nécessairement dommageable.

Au cours des dernières années, la FQPPU a accompli un travail important pour maintenir une institution indépendante, à l'abri de groupes d'intérêts privés et de pressions de toutes sortes, qu'elles soient religieuses, politiques ou idéologiques. Nous avons également défendu le maintien d'une accessibilité à l'université. Ainsi, lors du « printemps érable » 2012, nous avons soutenu les étudiants dans leur lutte contre une hausse déraisonnable des frais d'inscription. Nous avons aussi œuvré à la protection de la liberté académique et à la promotion de la collégialité au sein d'une institution qui doit être au service du bien commun et de l'ensemble de la population.

Notre méthode de travail se veut rigoureuse, c'est pourquoi elle respecte les principes reconnus de la recherche. À partir d'une collecte de données, auxquelles nous consacrons de grands efforts, nous documentons toutes les positions que nous prenons. Cela nous permet, devant les gouvernements et les médias, d'exposer des faits réels, vérifiables, et de tenir un discours cohérent et consistant. C'est ainsi que nous avons dénoncé, chiffres à l'appui, des dérives immobilières, des abus bureaucratiques et des avantages financiers octroyés à des cadres supérieurs dans plusieurs universités. Plus largement, nous avons démontré une pénurie de ressources professorales et matérielles due précisément à des choix politiques et administratifs inacceptables. Plusieurs rapports et mémoires, notamment sur les effectifs professoraux et étudiants, sur le financement des universités, sur les masses salariales ainsi que sur les fonds d'immobilisations sont accessibles à partir de notre site web (www.fqppu.org).

En 2015, nous sommes victimes de mesures d'austérité plus graves encore que par le passé. Toute la population est affectée, y compris la communauté scientifique qui en subit difficilement les conséquences. Au même moment, nous éprouvons une vague d'anti-intellectualisme d'autant plus déconcer-

tante qu'elle s'observe non seulement chez les faiseurs d'opinion mais également chez des dirigeants et des représentants de la classe politique. Nous subissons aussi un anti-syndicalisme qui se répand de manière inquiétante et qui soutient des politiques réformistes. Chaque jour, le bras-de-fer entre les gouvernements et les organisations syndicales est relayé par les médias et les faiseurs d'opinion, justement, qui trafiquent la réalité. Cela fait en sorte que les travailleurs scientifiques, les chercheurs et les professeurs doivent lutter pour faire valoir ce qui était normalement admis, c'est-à-dire leur contribution à la collectivité.

Plus profondément, ce que nous vivons à l'heure

actuelle reflète un conflit de valeurs entre l'intérêt collectif et l'intérêt privé. Dans ce contexte, qui déborde la scène locale, nous devons assumer un travail de conviction auprès des gouvernements et des populations. Cela peut se faire grâce à la solidarité, grâce à un travail commun, d'abord par des échanges d'informations et de procédés d'action, puis par une diffusion élargie, la promotion de nos analyses et de nos propositions, toujours argumentées, toujours fondées sur des faits. Puisqu'elle est globale, la question de l'avenir de la recherche exige un engagement collectif. Il est grand temps d'assister à une mobilisation générale de la communauté scientifique.



Note de la rédaction

Chères lectrices et lecteurs,

Depuis le temps qu'on la programme, elle est enfin arrivée. Vous tenez aujourd'hui entre vos mains la nouvelle formule du BRS, avec une maquette renouvelée, une mise en page plus aérée, des illustrations plus nombreuses, et, surtout, une *une* entièrement redessinée.

La rédaction tient tout d'abord à remercier les amis et camarades qui se sont investis de diverses façons pour permettre cette réalisation. Ensuite, elle tient à remercier les membres du Bureau National qui ont voulu ce changement, l'ont encouragé et ont fourni le cadre matériel pour sa réalisation. Enfin, elle doit un grand merci au secrétariat du syndicat, pour l'infrastructure technique et le travail sur la maquette.

Plusieurs heures de travail et de réflexion ont été nécessaires avant de nous lancer, enfin, à ce renouvellement. Nous sommes conscients de ses imperfections, mais fiers d'avoir, enfin, pu vous le présenter en inaugurant ainsi le BRS « nouvelle série » d'après-congrès.

En ces temps cruciaux pour la recherche scientifique et ses personnels, dans un paysage politique sur lequel pèse lourdement le poids de l'austérité, où la mobilisation des salariés pour défendre leurs droits doit s'intensifier et s'amplifier, notre journal apporte sa modeste contribution : il se veut un outil utile et agréable à lire, qui donne aux adhérents du SNTRS-CGT mais aussi à tous les collègues des clés pour comprendre, analyser, réfléchir, mais surtout pour s'investir dans les luttes présentes et à venir que nous avons à mener à tous les niveaux.

Il est bien entendu que ce numéro est un « numéro test » : toutes vos critiques, vos réactions, vos idées sont plus que bienvenues pour améliorer la présentation et le contenu de notre journal. N'hésitez pas à nous les transmettre.

Cependant, il n'est pas seulement question de présentation : le BRS est le journal de tous les adhérents, le journal de tous ses lecteurs. Ses colonnes ne demandent qu'à s'enrichir avec la contribution de tous.

À vos plumes et claviers !

